



DEPARTEMENT DE LA REUNION  
**VILLE DU PORT**



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 3 juin 2025**

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 32

**OBJET**

Affaire n° 2025-077

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024  
BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE**

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal  
a été faite et affichée le 26 mai 2025.

- la liste des délibérations a été  
affichée à la porte de la mairie et  
publiée le 4 juin 2025.

**LE MAIRE**



*Annick Le Toullec*  
Pour le Maire  
Adjointe déléguée  
**Annick LE TOULLEC**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**, le mardi 3  
juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel  
de ville, après convocation légale sous la présidence de  
M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Karine Mounien  
5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, M. Guy  
Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup>  
adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M.  
Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila  
Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude  
Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville,  
M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme  
Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa  
et Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint par  
Mme Catherine Gossard, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint par  
M. Henry Hippolyte, M. Franck Jacques Antoine par M.  
Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme  
Sophie Tsiavia, Mme Brigitte Cadet par Mme Danila  
Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique  
Bassonville, Mme Paméla Trécasse par M. Didier  
Amachalla.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Mémouna Patel  
7<sup>ème</sup> adjointe et Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe à  
17h13.

**Départ(s) en cours de séance** : M. Olivier Hoarau, maire  
de 17h46 à 17h48 (affaires n<sup>os</sup> 2025-077 à 2025-079).

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme  
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et  
Mme Patricia Fimar.

.....  
.....

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024**  
**BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE**

**Départ de M. le Maire, après débats et au moment du vote, de 17h46 à 17h48.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif ;

**Vu** l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** la désignation de madame Annick Le Toullec, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour présider l'assemblée à l'occasion du vote du compte administratif ;

**Considérant** que le compte administratif est identique au compte de gestion dressé par le Comptable public ;

**Considérant** les motifs exposés au conseil municipal et après débat, hors de la présence de M. le Maire ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 21 mai 2025 ;

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité,***

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe Fossoyage ;

**Article 2 :** d'arrêter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

- en section de fonctionnement : 11 469,87 €,
- en section d'investissement : 0,00 € (pas de mouvement) ;

**Article 3 :** de maintenir le résultat de clôture d'un montant de 184 380,18 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002 sur l'exercice 2025 ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

ID : 974-219740073-20250603-DL\_2025\_077-DE



**Article 4** : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annick Le Toulec'.



Pour le Maire  
Adjointe déléguée

**Annick LE TOULLEC**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2024



### BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le compte administratif du budget annexe du Fossoyage pour l'exercice 2024.

■ Compte tenu des réalisations en dépenses et en recettes et de la reprise de l'excédent antérieur reporté, il résulte pour l'année 2024 les éléments ci-après :

**En investissement**, il n'y a pas eu de réalisation au cours de l'exercice 2024. Le résultat est donc nul.

**En fonctionnement**, les recettes correspondent à la facturation des frais de fossoyage qui représentent un montant de 14 268,80 € (chapitre 70).

Les dépenses portent sur l'achat de vêtements de travail et de diverses fournitures, sur les frais bancaires liés au paiement par carte bleue par les administrés, (chapitre 011 : 2 730,33 €) ainsi que sur les charges spécifiques (chapitre 65 : 137,20 €).

Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année 2024 (mandats et titres émis) ainsi que la reprise de l'excédent antérieur :

Chapitre	Total budget	Réalisations	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	137 910,31	2 730,33	2,0%
65 – Autres charges de gestion courante	30 000,00	0,00	0,0%
67 - Charges spécifiques	10 000,00	137,20	1,4%
68 - Dotations aux provisions	5 000,00	0,00	0,0%
<b>Total dépenses</b>	<b>182 910,31</b>	<b>2 867,53</b>	<b>1,6%</b>
Chapitre	Total budget	Réalisations	Taux de réalisation
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 000,00	14 337,40	142,7%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	172 910,31	172 910,31	100,0%
<b>Total Recettes</b>	<b>182 910,31</b>	<b>187 174,11</b>	<b>102,3%</b>

Le résultat de l'exercice est ainsi de 11 469,97 €.

Une fois pris en compte l'excédent reporté de 2023 (chapitre 002 : 172 910,31 €), le résultat de clôture présente un excédent de 184 380,18 € qu'il convient d'affecter :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
2 867,53	14 337,40	11 469,87
	172 910,31	172 910,31
<b>2 867,53</b>	<b>187 174,11</b>	<b>184 380,18</b>

Résultat de l'exercice
Reprise du résultat reporté
<b>Résultat de clôture</b>

■ Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif du budget annexe du Fossoyage pour l'exercice 2024 ;
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :
  - en section de fonctionnement : 11 469,87 €,
  - en section d'investissement : 0,00 € (pas de mouvement) ;
- de maintenir le résultat de clôture d'un montant de 184 380,18 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002 sur l'exercice 2025 ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.